

BIENVEILLANCE ET ACCOMPAGNEMENT : UN TOURNANT PASTORAL DANS LA CONTINUITÉ

À propos de l'Exhortation post-synodale *Amoris laetitia*

1/ Rappels sur le synode des évêques

▪ Jésus a voulu à la fois que les apôtres aient un chef, Pierre, et qu'ils constituent avec lui un ensemble appelé *collège*. De même, les évêques dispersés dans le monde entier constituent le collège épiscopal qui « en union avec le Pontife romain, son chef, et jamais en dehors de son chef, est lui aussi le sujet du pouvoir suprême et plénier sur toute l'Église » (LG 22).

Le Concile œcuménique est l'expression la plus haute de ce qu'à la suite de Vatican II on a appelé la *collégialité*. Paul VI a voulu que cette collégialité ait un autre lieu d'exercice, plus fréquent et moins lourd que le concile : c'est ainsi que le 15 septembre 1965 il a créé comme institution permanente le *synode des évêques* (le mot veut dire : « faire route ensemble »). Il ne rassemble pas l'ensemble des évêques, mais « du fait qu'il travaille au nom de tout l'épiscopat catholique, ce Synode est en même temps le signe que tous les évêques participent en une communion hiérarchique au souci de l'Église universelle » (CD 5 ; LG 23).

▪ On distingue les synodes ordinaires (tous les 3 ou 4 ans) et les synodes extraordinaires, où les participants sont en nombre plus réduit. Depuis 1965, il y a eu 14 assemblées générales ordinaires, et trois extraordinaires (il y a aussi les « assemblées spéciales » comme le synode pour le Moyen Orient).

▪ Chaque synode est normalement suivi d'une exhortation post-synodale, texte du Pape largement inspiré des résolutions des Pères du synode exprimées dans la *relatio* qui le conclut.

▪ Pour la famille, il y avait eu le synode de 1980, intitulé *La famille chrétienne*, qui avait donné lieu à l'exhortation *Familiaris consortio*, citée à plusieurs reprises par François.

Cette fois, nous avons eu successivement une assemblée extraordinaire et une assemblée ordinaire. L'assemblée extraordinaire de 2014 s'intitulait *Les défis pastoraux de la famille dans le contexte de l'évangélisation*, et l'assemblée ordinaire de 2015 *La mission de la famille dans l'Église et dans le monde*.

Les deux synodes ont été marqués par des prises de parole moins formelles de la part des évêques, et des questionnaires adressés à l'ensemble du peuple chrétien avant chacun des deux synodes.

2/ Les grandes lignes de l'exhortation *Amoris laetitia*

▪ Beaucoup d'exhortations, surtout depuis Jean-Paul II, se signalent par leur longueur, et *AL* ne fait pas exception à la règle.

Comme souvent dans ce genre de document, il y a de nombreux passages très énumératifs et, de ce fait, un peu lassants (voir par exemple la fin du chapitre 2 : mal-logement, chômage, abus sexuels, migrations, handicap, personnes âgées, misère, toxicomanie, polygamie, violence, prostitution...). Le Pape François a d'ailleurs anticipé le sentiment de submersion qui saisit parfois le lecteur en déconseillant « une lecture générale hâtive », en préconisant un approfondissement « morceau par morceau » (7), et en renvoyant les différentes catégories de lecteurs aux chapitres qui les concerneront davantage – d'où le travail en groupes qui sera proposé tout à l'heure.

▪ On peut dire que ce qui caractérise *AL* est une pastorale de la bienveillance : « une pastorale positive, accueillante, qui rend possible un approfondissement progressif des exigences de l'Évangile » (38). Autant dire que ces mêmes exigences ne sont pas bradées, ni même sous-estimées, mais que l'option résolue du Pape est de « montrer des chemins de bonheur » plutôt que de brandir des interdits ou de fulminer des condamnations. Il nous invite en cela à imiter

Jésus qui, « en même temps qu'il proposait un idéal exigeant, ne renonçait jamais à une proximité compatissante avec les personnes fragiles » (38). Cette bienveillance de principe se manifeste jusque dans les citations, parfois inattendues, qui émaillent le document : c'est ainsi qu'en citant le *Festin de Babette* comme exemple de la joie que l'on trouve à donner du bonheur aux autres (129), François est, à ma connaissance, le premier pape à introduire le cinéma dans les références du Magistère ! On a plaisir à relever aussi la citation de propos admirables de Martin Luther King sur l'amour des ennemis (118), insérés dans un non moins admirable commentaire de l'hymne de saint Paul à la charité (89-120).

▪ Quelle est l'intuition qui traverse l'ensemble de l'Exhortation ? On pourrait dire tout simplement que c'est la *condition historique* dans laquelle Dieu a voulu placer les êtres humains, historicité dans laquelle leur destin personnel se déploie sur le modèle de l'histoire du salut dans son ensemble. Ce parallélisme entre l'individuel et le collectif est un lieu commun de la tradition chrétienne ; mais il y a dans l'Exhortation une nouveauté, un tournant pastoral qui concerne ce qu'on appelle depuis Jean-Paul II la *gradualité*.

3/ La gradualité

▪ Le mot évoque l'idée de *degrés*, de marches comme pour un escalier.

Qu'est-ce qu'on entend par là ?

Il y a toujours un décalage entre ce que Dieu nous demande et ce que nous sommes capables de faire. Ce que Dieu nous demande est résumé dans les commandements (plusieurs d'entre eux concernent la famille : le 4^e, « honore ton père et ta mère », le 6^e, « tu ne commettras pas d'adultère », mais aussi le 10^e, « tu ne convoiteras pas la femme de ton prochain » - et, plus largement, « tu aimeras ton prochain comme toi-même », *Lv* 19, 18).

Pour que l'homme ne se décourage pas devant le commandement, Dieu lui-même établit des marches intermédiaires. C'est ainsi qu'entre la vengeance et l'état brut et le commandement de l'amour des ennemis (*Mt* 5, 44), nous trouvons « œil pour œil et dent pour dent » (5, 38) qui a pour but de limiter la vengeance et de la maintenir dans les frontières de la justice.

Ainsi la Bible tout entière est-elle un immense parcours de gradualité, jusqu'à l'accomplissement parfait de la Loi en Jésus, rendu possible en nous par le don de l'Esprit Saint : « je mettrai ma Loi au fond de leur être et je l'écrirai sur leur cœur » (*Jr* 31, 33) ; « je mettrai en vous mon Esprit, et je ferai que vous marchiez selon mes lois » (*Ez* 36, 27).

▪ La gradualité a fait son entrée dans le discours de l'Église au synode de 1980. Elle a été thématiquée par Jean-Paul II dans *Familiaris Consortio* (1981) aux n°9, 33 et 34, et reprise à son tour par François au n° 295 de son exhortation. Citons Jean-Paul II :

Il faut une conversion continuelle, permanente, qui, tout en exigeant de se détacher intérieurement de tout mal et d'adhérer au bien dans sa plénitude, se traduit concrètement en une démarche conduisant toujours plus loin... Un cheminement pédagogique de croissance est nécessaire pour que les fidèles, les familles et les peuples, et même la civilisation, à partir de ce qu'ils ont déjà reçu du mystère du Christ, soient patiemment conduits plus loin, jusqu'à une conscience plus riche et à une intégration plus pleine de ce mystère dans leur vie.

Noter le chemin de croissance pour « les fidèles, les familles et les peuples, et même la civilisation » : la gradualité n'est pas seulement individuelle, elle est aussi collective, communautaire. Il y a en particulier des difficultés culturelles spécifiques : par exemple, dans nos pays d'Occident, la question de la polygamie ne se pose pas (en principe), mais elle se pose dans d'autres cultures ; chez nous, la question de l'accueil généreux de la vie se pose, alors qu'elle se pose moins dans d'autres cultures.

Le n°34 apporte des précisions capitales :

Les époux, dans la sphère de leur vie morale, sont eux aussi appelés à cheminer sans se lasser... Ils ne peuvent toutefois considérer la loi comme un simple idéal à atteindre dans le futur, mais ils doivent la regarder comme un commandement du Christ Seigneur leur enjoignant de surmonter sérieusement les obstacles. « C'est pourquoi ce qu'on appelle la "loi de gradualité" ou voie graduelle ne peut s'identifier à la "gradualité de la loi", comme s'il y

avait, dans la loi divine, de degrés et des formes de préceptes différents selon les personnes et les situations diverses. Tous les époux sont appelés à la sainteté dans le mariage, selon la volonté de Dieu.

On peut résumer cela en disant : la loi de gradualité n'équivaut pas à une gradualité de la loi. C'est la personne qui bouge et qui progresse, non ce que Dieu lui demande, parce que c'est notre accomplissement et notre bonheur, auxquels nous ne saurions renoncer qu'en nous perdant nous-mêmes. Mais Dieu accompagne de son amour paternel la progression de chacun vers ce qu'il lui demande.

4/ L'apport spécifique du Pape François

▪ *La gradualité revisitée*

On peut l'illustrer par une comparaison.

Entre 1905 et 1915, Albert Einstein est passé de la théorie de la relativité restreinte à la théorie de la relativité générale, la seconde englobant la première. Analogiquement, le Pape François nous propose de passer de la « gradualité restreinte » à la « gradualité générale », en rappelant que l'histoire est un élément non pas accidentel, mais constitutif du rapport de l'homme à la loi. Pour le dire plus simplement : le fait d'avoir un *chemin* à parcourir pour réaliser la volonté de Dieu n'est pas l'exception mais la règle, et, puisque le chemin est la règle, il doit être valorisé pour lui-même. La gradualité concerne tout le monde, y compris ceux qui ont la conviction, justifiée ou non, d'accomplir ce que leur demande la Parole de Dieu. Un exemple ? Le mariage est saint, mais il l'est en ouvrant un chemin de sainteté et non en rendant saint du jour au lendemain : il en va du mariage comme du baptême, qui a certes fait de nous des saints, mais aussi des « saints par vocation » (*Romains 1, 7*). C'est pourquoi « le mariage ne peut se comprendre comme quelque chose d'achevé », mais comme « un projet qu'il faut mener à bien ensemble » (218). Malheur à qui y verrait une fin et non un projet : « Il faut laisser de côté les illusions et l'accepter tel qu'il est : inachevé, appelé à grandir, en évolution » (218). Pour les conjoints, « le oui qu'ils ont échangé est le début d'un itinéraire », et « la bénédiction qu'ils ont reçue est une grâce et une impulsion pour ce parcours toujours ouvert ».

Mais qu'on n'aille pas en déduire que la norme morale se trouve dénaturée en idéal inaccessible : si la « culture du provisoire » qui sévit en notre temps est si nocive, c'est justement parce qu'elle réduit à néant l'histoire en empêchant « un processus de croissance constant », aussi sûrement qu'une attitude qui considérerait que tout est déjà donné (124).

▪ *Le temps est supérieur à l'espace*

Une formule récurrente sous la plume du Pape François résume ce principe : « *le temps est supérieur à l'espace* » (3, 261). C'est peut-être dans son application à l'éducation des enfants (chapitre 7) que ce principe est le plus éloquent : se demander « où sont les enfants » ne revient pas à leur assigner une place qui les enfermerait dans leur condition d'enfants, mais à s'interroger sur le point où ils sont parvenus dans la maturation de leur liberté et dans l'exercice des vertus (206, 266-267), de manière à les encourager dans leur croissance humaine et spirituelle.

« L'être humain connaît, aime et accomplit le bien moral en suivant les étapes d'une croissance » (295) affirme François en citant saint Jean-Paul II : la gradualité n'est pas dans la loi, comme si elle devenait relative, mais dans ce qui est demandé à chaque personne pour aller « peu à peu de l'avant grâce à l'intégration progressive des dons de Dieu et des exigences de son amour ».

▪ *Logique d'accompagnement*

« Deux logiques parcourent toute l'histoire de l'Église : exclure et réintégrer » rappelle le Pape. Mais « la route de l'Église est toujours celle de Jésus : celle de la miséricorde et de l'intégration » (297). Cette intégration ne se fera pas à n'importe quel prix : elle supposera de

la part des pasteurs et de tous ceux qui collaborent avec eux une attitude inlassable d'*accompagnement* des personnes. Non pour se contenter de prendre acte des situations où les ont placés leurs choix, mais pour former leurs consciences : « plus les époux cherchent à écouter Dieu et ses commandements dans leur conscience et se font accompagner spirituellement, plus leur décision sera intimement libre vis-à-vis d'un choix subjectif et de l'alignement sur les comportements de leur environnement » (222).

Ce principe de l'accompagnement patient d'histoires individuelles est le grand précepte pastoral qui traverse l'ensemble de l'Exhortation, en particulier ce qui a trait aux crises de l'engagement et aux situations de rupture (242-246 et 291 s.). Il ne faut pas se dissimuler qu'il nous oblige à nous situer sur une ligne de crête. D'une part, en effet, le don objectif du sacrement est donné en plénitude, de telle sorte que les époux « représentent réellement, par le signe sacramentel, le rapport du Christ à son Église » (72), d'autre part « il ne faut pas faire peser sur deux personnes la terrible charge d'avoir à reproduire de manière parfaite l'union qui existe entre le Christ et son Église » (122). Contradiction ? Non point : on souligne par là une fois encore qu'il s'agit d'« un processus dynamique qui va peu à peu de l'avant grâce à l'intégration progressive des dons de Dieu ».

Mais que se passe-t-il lorsque le processus se trouve interrompu, parfois à vues humaines de façon irréversible ? C'est l'objet plus spécifiquement du huitième chapitre de l'Exhortation.

5/ Les situations de rupture

▪ C'est sans aucun doute dans ce huitième chapitre, consacré à « la fragilité », qu'il s'agit d'accompagner, de discerner et d'intégrer, que François prend le plus de risques et que certains ne manqueront pas de l'accuser, avec M. Thibaud Collin, de rester « totalement dans l'indétermination » et de favoriser la « double morale » à laquelle, pourtant, il s'oppose.

Pour aborder sereinement ce débat, je voudrais suggérer une clef de lecture que j'emprunte à l'enseignement de Vatican II non sur le mariage, mais sur l'Église et sur son unité. Il y a en effet une analogie entre les divisions qui éloignent un certain nombre de chrétiens de la pleine communion ecclésiale, et les déchirures qui affectent l'unité conjugale. Dans les deux cas, l'unité présente cette caractéristique d'être à la fois un don radical et jamais repris, et un but à rejoindre au terme d'un processus dont nous ne pouvons pas prédire la durée. On sait qu'au lieu de proposer aux catholiques d'attendre simplement le retour des « brebis égarées », le Concile les a invités à regarder les divisions des chrétiens à partir de la communion réelle, bien qu'imparfaite, dans laquelle les uns et les autres se trouvent par rapport à l'Église catholique. En partant de ceux qui « sont incorporés pleinement à la société qu'est l'Église », le texte de la Constitution sur l'Église (*Lumen Gentium* 14-16) prend en compte « ceux qui, étant baptisés, portent le beau nom de chrétiens sans professer pourtant intégralement la foi ou sans garder l'unité de la communion sous le successeur de Pierre » : le Concile croit et espère que « l'Esprit suscite en tous les disciples du Christ le désir et l'action qui tendent à l'union de tous », et il affirme que même « ceux qui n'ont pas encore reçu l'Évangile sont eux aussi, sous des formes diverses, ordonnés au peuple de Dieu ».

Rapportons cela à notre chapitre 8. L'Église, avait déjà dit le synode de 2014, « se tourne avec amour vers ceux qui participent à sa vie de manière incomplète » (291) ; avec François, elle affirme que si le mariage chrétien se réalise « pleinement » (292) dans l'union totale et définitive d'un homme et d'une femme, si « d'autres formes d'union contredisent radicalement cet idéal », néanmoins « certaines le réalisent au moins en partie et par analogie », et que cela est même possible dans le cas du « choix du mariage civil ou, dans différents cas, de la simple vie en commun » (294) ou dans celui des « divorcés engagés dans une nouvelle union » (297). Pour tous vaut un principe général, objet du consensus des Pères synodaux et que François reprend à son compte : « Il revient à l'Église de révéler [à ces personnes] la divine pédagogie de la grâce dans leurs vies et de les aider à parvenir à la plénitude du plan de Dieu sur eux ».

▪ Pareille ouverture pastorale appelle évidemment des précisions sur les attitudes intérieures requises. Les voici : l'humilité, la discrétion, l'amour de l'Église et de son enseignement, la recherche sincère de la volonté de Dieu avec le désir de parvenir à y répondre de façon plus parfaite sont les attitudes « fondamentales pour éviter le grave risque de messages erronés, comme l'idée qu'un prêtre peut concéder rapidement des "exceptions", ou qu'il existe des personnes qui peuvent obtenir des privilèges sacramentaux en échange de faveurs » (300). On objectera, à juste titre, que ces critères doivent encore être affinés et précisés. Les citations de saint Thomas (301, 304) ou du *Catéchisme de l'Église catholique* (302), ou encore la note 351 sur les formes que peut prendre l'aide de l'Église, doivent faire l'objet d'un travail approfondi, faute de quoi on risquerait de s'en remettre aux jugements subjectifs et forcément divergents des pasteurs, ou encore d'oublier que la conscience individuelle a toujours besoin d'être éclairée par l'exercice de la raison droite et par la Parole de Dieu. Mais cette partie du document, sans nul doute la plus délicate à mettre en œuvre, est stimulante. La formation des accompagnateurs est devant nous comme un des plus beaux défis à relever par notre Église dans les années à venir, pour aider à voir dans la loi « un don de Dieu qui indique le chemin, un don pour tous sans exception qu'on peut vivre par la force de la grâce », mais qui suppose pour chaque être humain d'aller « peu à peu de l'avant grâce à l'intégration progressive [d'un] amour » qui demeure toujours lui-même « définitif et absolu » (295).

† Jean-Pierre Batut, évêque de Blois
20 avril 2016